

Publié le 17 octobre 2012

## Charente-Maritime : Une dynamique publique pour les PFPCA

Transformées en Société publique locale depuis janvier 2012, les Pompes Funèbres publiques des Communes associées de l'Aunis (PFPCA) passent à la vitesse supérieure et se mettent en synergie avec les Pompes Funèbres intercommunales de la Saintonge (PFIS).



C'est un nouveau tournant pour les Pompes Funèbres publiques des Communes associées de l'Aunis ([PFPCA](#)). Après avoir fonctionné pendant 35 ans sous forme de régie, elles ont pris en janvier dernier le statut de société publique locale (Spl). « Cette évolution a apporté une nouvelle dynamique, commente Patrick Lerognon, directeur des PFPCA. Dans un contexte très concurrentiel, elle nous permet aujourd'hui de nous adapter plus rapidement aux évolutions du marché, et de proposer nos services à l'ensemble de la communauté d'Agglomération de la Rochelle (18 communes) qui s'agrandit, et au-delà. » Pour le directeur de la Spl, ce changement était également nécessaire « afin d'apporter la déontologie et les principes funéraires publics » dans des communes « où l'offre se limitait jusqu'à présent à des entreprises privées. »

Au départ inquiet du changement, les 22 employés de la régie ont vite adhéré au projet de nouvelle structure, selon Patrick Lerognon. Parmi les avantages : plus de réactivité, « car il n'y a plus besoin de passer devant une assemblée municipale pour chaque décision. » Le recrutement, le suivi budgétaire, comme le fonctionnement dépendent maintenant directement de la direction des PFPCA.

## Une mutualisation des moyens

Autre conséquence du passage en Spl : une mutualisation devenue possible avec les Pompes Funèbres intercommunales de la Saintonge ([PFIS](#)), également en Charente-Maritime, qui sont passées en 2008 du statut de régie directe à celui de société d'économie mixte (Sem). « Une association verra le jour le 23 octobre 2012 pour mutualiser les compétences respectives », précise Patrick Lerognon, à la tête des deux structures. L'expérience acquise par les PFIS, devenues autonome en matière de ressources humaines, de comptabilité ou encore de service juridique avec son passage en Sem, est précieuse pour les PFPCA. Des services communs vont ainsi être développés. Funéthique, la filiale de la Sem dédiée à la marbrerie funéraire, se révèle également un nouvel atout. Les PFPCA n'auront plus à faire appel à la concurrence privée pour ce type de service, d'autant qu'une antenne s'installe à la Rochelle.

Cette mutualisation débouchera aussi sur la mise en place d'un groupement d'employeurs au sein de l'association, capable de mieux faire face aux pics d'activité de la Spl et de la Sem. « L'organisation des convois sera planifiée en fonction des besoins en ressource humaine de chaque structure. Des emplois jusqu'à présent à temps partiel se transformeront en plein temps », ajoute le directeur des PFPCA qui précise que cette mutualisation pourra aussi servir « à d'autres sociétés funéraires publiques qui pourraient se créer. » Enfin, elle permettra de développer une politique de qualité en vue de l'obtention de la norme NF funéraire.

Par Marie-Anne RAMAZZINA